

sécurité à Lausanne : la Ville engage 30 policiers supplémentaires

La sécurité à Lausanne fait partie, avec la petite enfance, des priorités de la Municipalité pour la législature 2011-2016. Afin de répondre rapidement aux besoins du corps de police, la Municipalité de Lausanne a décidé d'engager 30 policiers supplémentaires dans les prochains mois. Dans un deuxième temps, elle se prononcera sur un préavis sur les grands axes de la politique de sécurité urbaine pour la législature et sur les moyens à y consacrer.

Comme d'autres centres urbains, Lausanne doit faire face à des problèmes croissants liés à la sécurité, notamment mis en évidence lors du bilan 2011 du corps de police. Celui-ci a montré l'accroissement du nombre des délits en ville, comme dans le reste du canton. Il en résulte des inquiétudes et des attentes de la part des habitants et usagers de la ville, ainsi qu'un sentiment croissant d'insécurité. Parallèlement, les conditions de travail des collaborateurs du corps de police sont devenues plus difficiles, notamment en raison de l'augmentation des interventions, de l'accroissement du travail administratif, de l'augmentation du nombre de manifestations et de l'intensité de la vie nocturne lausannoise. Ces éléments ont amené la Municipalité de Lausanne à faire de la sécurité une des deux priorités de son programme de législature, avec la politique de la petite enfance.

Afin de contribuer à résoudre les problèmes de sécurité, la Municipalité a décidé d'autoriser l'engagement immédiat de 30 policiers et policières supplémentaires : 5 policiers formés seront engagés dans le courant de cette année et 25 aspirants débiteront leur école de police en 2013. Cette décision n'aura pas d'incidence budgétaire sur 2012 par le jeu des compensations avec d'autres charges. Pour les années 2013 à 2016, le coût de l'opération sera de l'ordre de 3,5 à 3,8 millions par année.

Dans les mois à venir, la Municipalité se prononcera sur un préavis portant sur les grands axes d'une politique de sécurité urbaine pour la législature en cours. Les engagements complémentaires décidés et les mesures du futur préavis permettront de faire face aux sollicitations croissantes de la police ainsi qu'aux incidences de la réforme policière vaudoise, et de garantir la mise en œuvre d'un nouvel horaire de travail pour le personnel en rotation.

La direction de la sécurité publique
et des sports

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, tél. 021 315 32 00**
- **Frédéric Pilloud, remplaçant du commandant du corps de police, tél. 021 315 35 00**

Sur internet : www.lausanne.ch/actualites et www.lausanne.ch/police

Lausanne, le 12 avril 2012